Gagny, le 27 février 2015,

Objet : rupture de contrat par retrait d'enfant

Madame,

Conformément à l'article L.773-12 du Code du travail et à l'article 18 de la convention collective des assistantes maternelles du 1er juillet 2004, je vous informe que je mets fin au contrat de travail conclu avec vous le 29/01/2013 pour la garde de ma fille Erell. Ce retrait d'enfant est motivé par l'attachement que notre fille présente pour ses nouveaux compagnons de jeux., après 5 mois passés en leur compagnie.

Votre préavis, d'une durée légale d'un mois, débutera à la date de la première présentation de cette lettre par la Poste.

A la fin de ce préavis, je vous remettrai votre dernier bulletin de salaire, avec votre solde de tout compte, un certificat de travail, ainsi que l'attestation Assedic qui vous permettra de faire valoir vos droits au chômage.

Je vous informe que si votre état de santé ne vous permet pas d'effectuer ce préavis, il ne peut être réclamé aucune indemnité compensatrice. (cass. soc. 20 novembre 2001, n°  99-40954).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.